

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 89-1347/PR/FIN déclarant d'utilité publique l'empiètement de la digue de protection de la rive droite de l'oued d'Ambouli des Titres Fonciers n° 199 et 348.

n° 89-1347/PR/FIN

Ministère
Ministère des finances et de l'économie nationale

Date de publication
26 novembre 1989

Numéro JO
n° 22 du 30/11/1989

Date du numéro
30 novembre 1989

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU les lois constitutionnelles n°LR/77-001 et LR/77-002 du 27 juin 1977

VU l'ordonnance n°LR/77-008 du 30 juin 1977

VU le décret n°87-098 du 23 novembre 1987 portant nomination des membres du Gouvernement

VU le décret du 21 février 1939 réglementant l'expropriation pour cause d'utilité publique dans le territoire

SUR le rapport du Ministre des Finances et de l'Économie Nationale

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 21 novembre 1989.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Est déclarée d'utilité publique l'empiètement en vue de la construction de la digue de protection de la rive droite de l'oued d'Ambouli des Titres Fonciers n°199 et 348.

Article 2

Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Par le Président de la République

HASSAN GOULED APTIDON